



**DIRECT
ENERGIE**

Vous y gagnez, la planète aussi®

***Lancement des offres résidentielles :
Dossier de presse***



Septembre 2007

Sommaire :

- Présentation du groupe.....**3**
- Notre double engagement : “Vous y gagnez... la planète aussi”.....**4**
- Nos nouvelles offres.....**10**
- Annexe 1 : Nos références.....**11**
- Annexe 2 : Nos actionnaires**12**



Contact presse :

Marine Le Liepvre
Aromates Relations Publiques
mleliepvre@aromates.fr
Tél : 01 46 99 10 80

Contact entreprise :

Fabien Choné
Directeur Général Délégué Direct Energie
fabien.chone@direct-energie.com
Tel : 06 61 12 32 00

Direct Energie en quelques chiffres

Créé en 2003, *DIRECT ENERGIE* est un fournisseur d'électricité, filiale à plus de 70% du groupe Louis Dreyfus, dédié à l'alimentation des petits consommateurs : les professionnels éligibles depuis le 1^{er} juillet 2004, et les résidentiels à partir du 1^{er} juillet 2007.

La société, basée à Montrouge (92), compte plus de 70 collaborateurs, et entretient un réseau de distributeurs et de partenaires présents dans toute la France.

Depuis l'ouverture du marché aux petits professionnels en juillet 2004, les offres de *DIRECT ENERGIE* ont déjà séduit plus de 80 000 clients professionnels dans tout l'hexagone (cf annexe 1 : nos références), ce qui représente environ le tiers des clients ayant quitté le fournisseur historique EDF, pour une consommation avoisinant le milliard de kWh par an.

Avec un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros en 2006, *DIRECT ENERGIE* souhaite devenir le premier fournisseur détaillant d'énergie indépendant en France, et vise 1 million de clients en 2010.

Gouvernance de la société

Management de la société :

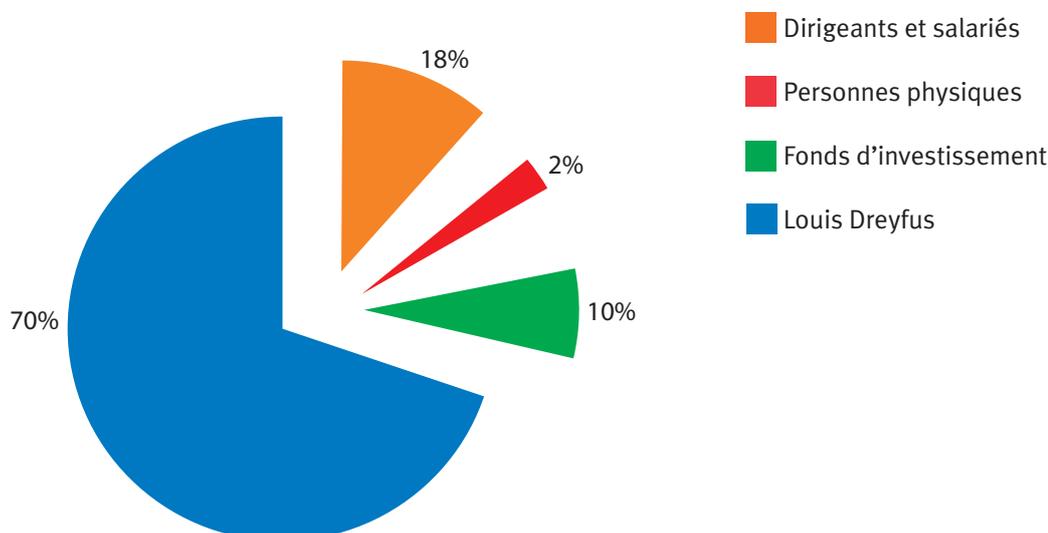
Xavier CAÏTUCOLI, Président Directeur Général
Fabien CHONÉ, Directeur Général Délégué
Thierry ROUSSEL, Directeur Général Délégué

Administrateurs :

Robert LOUIS DREYFUS, Président du groupe Louis-Dreyfus
Jacques VEYRAT, Président du groupe Neuf Cegetel
Jean Louis CONSTANZA, Président de l'opérateur mobile Ten
Anne de CADARAN, Directeur Réglementation Neuf Cégétel
François VÉRON, Directeur de Participation de CITA Gestion
Nicolas GAGNEZ, Directeur de Participation de Crédit Agricole
Aris CONSTANTIDINES, Directeur de Participation de NBGI private equity

Structure du capital :

(cf annexe 2 : Présentation des actionnaires)



Notre double engagement : "Vous y gagnez..."

Les 80 000 professionnels, petites entreprises, artisans, commerçants et professions libérales, mais aussi les collectivités territoriales, les réseaux de franchisés et les réseaux multi-sites qui ont choisi DIRECT ENERGIE ne s'y sont pas trompés. Ils ont fait ce choix parce qu'ils adhèrent aux valeurs de l'entreprise, et savent que celle-ci défend leurs intérêts, notamment en termes de pouvoir d'achat.

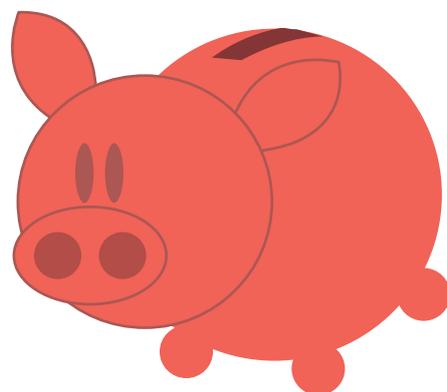
Par une présence régulière et constructive auprès des pouvoirs publics, en France et à Bruxelles où le groupe a ouvert un bureau début 2006, DIRECT ENERGIE est devenu un interlocuteur actif auprès des autorités sectorielles et institutionnelles. L'objectif du groupe est de permettre à tous les consommateurs de bénéficier des avantages de la concurrence, encore contestée dans le secteur.

Ainsi, les clients professionnels de DIRECT ENERGIE continuent à faire des économies : Contrairement aux industriels qui ont vu leurs factures d'électricité considérablement augmenter depuis l'ouverture du marché, DIRECT ENERGIE a protégé ses clients des hausses de prix. Et contrairement à ce que les détracteurs des bénéfices de la libéralisation ont essayé de véhiculer lors de l'ouverture du marché pour les particuliers du 1er juillet 2007, tous les clients professionnels de DIRECT ENERGIE continuent à payer un tarif inférieur au tarif réglementé du fournisseur historique.

Préserver l'avantage compétitif du nucléaire pour tous les clients : Les fournisseurs alternatifs peuvent, bien sûr, produire l'électricité qu'ils fournissent à leurs clients à partir de gaz, de charbon, de fioul ou d'énergies renouvelables. Mais, aujourd'hui, si les tarifs français sont si compétitifs par rapport à nos voisins européens, c'est que 85% de l'électricité consommée en France est produite à partir d'énergie nucléaire dont les coûts de production sont très faibles.

Mais si EDF utilise son monopole dans la production nucléaire pour empêcher les fournisseurs alternatifs de faire bénéficier à leurs clients de cette politique énergétique nationale, la concurrence ne pourra pas se développer. Et, à terme, dans la mesure où une telle situation n'est pas conforme aux engagements européens de la France, ce sont les tarifs réglementés qui pourraient disparaître, privant définitivement tous les français des avantages compétitifs de la filière électronucléaire, que le parlement a pourtant relancé en juillet 2005. C'est en ce sens que de nombreux opposants à cette « libéralisation à haut risque » se sont mobilisés.

Et c'est bien pour éviter que les français soient privés des bénéfices de la concurrence entre 2007 et 2010, puis privés des avantages de la politique nationale en faveur de la filière électronucléaire ensuite, que le groupe DIRECT ENERGIE a porté plainte contre EDF devant le Conseil de la Concurrence pour abus de position dominante.



Le Conseil de la Concurrence a donné satisfaction à DIRECT ENERGIE le 28 juin 2007 en enjoignant à EDF de faire des offres sur le marché de gros reflétant les coûts de production du nucléaire. Cette décision permettra aux français de bénéficier immédiatement de la concurrence pour la fourniture électrique. En effet, en permettant aux nouveaux opérateurs de proposer de façon pérenne des offres compétitives par rapport aux tarifs réglementés, car reflétant la réalité du parc de production français, elle constitue le véritable déclenchement de l'ouverture du marché.

Mais cette décision permet également de garantir aux français de profiter durablement des avantages compétitifs du nucléaire, ce qui n'était malheureusement pas acquis dans la mesure où les tarifs réglementés étaient menacés après 2010, et compte tenu du fonctionnement du marché auparavant.

C'est pourquoi DIRECT ENERGIE peut désormais afficher son ambition de conquérir 1 million de clients d'ici à 2010, en lançant dès aujourd'hui des offres attractives et innovantes.

Notre double engagement : “... la planète aussi !”

La consommation d'énergie en général, et d'électricité en particulier, a des répercussions irréversibles sur l'état actuel et futur de notre Planète :

- La raréfaction de la plupart des ressources énergétiques que nous utilisons actuellement qui pose une double question, à la fois sur l'évolution des prix des matières premières utilisées, mais aussi sur les modalités d'approvisionnement des générations futures ;
- L'impact de notre consommation d'énergie sur l'équilibre climatique de notre planète.

Dans sa communication du 10 janvier 2007, la Commission Européenne a clairement rappelé les défis énergétiques qui se présentent à l'aube de ce XXIème siècle, et a présenté les orientations proposées pour y remédier. Celles-ci s'articulent autour des trois axes et des trois objectifs suivants :

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre :**

« La Commission propose que l'Union européenne s'engage maintenant à réduire d'au moins 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, par le biais notamment de mesures dans le domaine de l'énergie ».

- **L'investissement dans les énergies renouvelables**

« La Commission propose de maintenir la place de l'UE comme leader mondial dans le domaine des énergies renouvelables, en proposant un objectif contraignant selon lequel 20 % de la palette énergétique globale de l'UE devraient être produits à partir de sources renouvelables d'ici 2020. »

- **L'efficacité énergétique**

« La Commission réitère l'objectif d'économiser 20 % de la consommation totale d'énergie primaire d'ici à 2020. Si cet objectif était atteint, cela signifierait que, d'ici à 2020, l'UE consommerait environ 13 % d'énergie en moins qu'aujourd'hui, épargnerait 100 milliards d'euros par an et éviterait la production de quelques 780 tonnes de CO₂ chaque année. »

DIRECT ENERGIE, qui partage pleinement cette analyse et ces objectifs, a l'ambition, avec le soutien de ses partenaires, de devenir un fournisseur d'électricité responsable et militant particulièrement innovant dans ce domaine. C'est pourquoi DIRECT ENERGIE souhaite engager avec ses clients une relation résolument nouvelle en matière de fourniture d'énergie, qui leur démontre la possibilité de faire des économies sur leurs factures d'électricité tout en participant à l'atteinte de ces objectifs dans les plus brefs délais.

... et ainsi prouver qu'avec **DIRECT ENERGIE**, « vous y gagnez... la planète aussi ! »

Consciente que ces évolutions indispensables ne pourront se faire sans une collaboration étroite de ses clients, DIRECT ENERGIE lance des offres résolument nouvelles et citoyennes pour défendre à la fois le pouvoir d'achat de ses clients et l'environnement.

En effet, DIRECT ENERGIE propose à ses clients un « contrat citoyen », dans lequel sont mentionnés les enjeux environnementaux liés à la participation à l'effort collectif dans le cadre d'actions spécifiquement adaptées à chacun des enjeux environnementaux.

Notre double engagement : “... la planète aussi !” (suite)

L'objectif de DIRECT ENERGIE est multiple :

- permettre au plus grand nombre des français d'adopter les comportements eco-responsables jusque là réservés à une élite.
- démontrer qu'il est possible de faire des économies d'énergie sans que cela ne soit austère et ne revienne finalement beaucoup plus cher.
- apprendre aux consommateurs qu'ils peuvent influencer leur mix énergétique en choisissant des offres d'électricité dont au moins une partie est produite à partir de source d'énergie renouvelable et que ce faisant, ils contribuent au développement de ces modes de production.

DIRECT ENERGIE lance deux nouvelles offres (cf. « Nos Offres » ci-dessous). L'offre « Directe » qui est l'offre de référence et l'offre « 100% PUR JUS » qui est l'offre 100% énergie renouvelable.

Ces offres sont articulées sur les trois axes suivants :

Des engagements pour limiter les émissions de gaz à effet de serre

- **Opération « Zéro CO₂ » en partenariat avec Climat Mundi.**

Que les clients fassent le choix de l'offre « Directe » ou de l'offre « 100% PUR JUS », ils bénéficieront d'une offre garantie « Zéro CO₂ ».



Le CO₂ émis dans l'atmosphère par chacun de nous contribue un peu plus au réchauffement climatique. Ainsi chaque Français contribue en moyenne à l'émission de 9 tonnes de CO₂ par an.

Voilà pourquoi DIRECT ENERGIE en proposant l'opération « Zéro CO₂ » s'engage à compenser les émissions des gaz à effet de serre correspondantes à la 1^{ère} année de consommation d'électricité de ses nouveaux clients en partenariat avec la société Climat Mundi.

Concrètement, DIRECT ENERGIE achète auprès de Climat Mundi des unités de réduction de CO₂. Ces unités de réduction de CO₂ permettent de financer un projet de production d'électricité à partir de biomasse en Inde. Ce projet, mis en œuvre conformément aux règles du protocole de Kyoto, permet la réduction d'émissions de gaz à effet de serre tout en amenant l'emploi dans cette région défavorisée de notre planète.

- **L'opération « un arbre planté pour chaque nouveau client » en partenariat avec Planète Urgence.**

Pour chaque nouveau client, DIRECT ENERGIE financera la plantation d'un arbre dans le cadre d'un projet de reforestation en Indonésie en partenariat avec l'association Planète Urgence (www.planete-urgence.org). La reforestation permet de retenir le carbone et de réduire ainsi la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.



Notre double engagement : “... la planète aussi !” (suite)

Des engagements pour développer les énergies renouvelables

- L'opération « 20% d'énergie renouvelable pour tous », certifiée par Observ'ER

Parce que l'atteinte d'un objectif de 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique européen en général, et français en particulier, ne pourra se réaliser que s'il concerne la totalité des consommateurs, DIRECT ENERGIE a décidé d'inclure un minimum de 20% d'énergie certifiée renouvelable par le système RECs, et contrôlé par l'organisme indépendant Observ'ER, dans toutes ses offres... et ceci en maintenant une réduction de prix de 10% sur le kWh. Pour la première fois, les consommateurs vont pouvoir faire des économies substantielles tout en participant significativement aux nécessaires efforts en matière de développement durable.



- L'offre « 100% PUR JUS ».

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin que les 20% d'énergie renouvelable contenus dans l'offre « Directe », DIRECT ENERGIE propose également aux consommateurs une offre « 100% PUR JUS » démocratisant littéralement l'engagement citoyen en matière d'énergie verte. Car cette offre 100% verte fera l'objet d'une demande de certification par le label « EVE », soit le label le plus exigeant en matière d'objectifs environnementaux, et pourtant celle-ci sera proposée avec une réduction de prix de 2% sur le kWh !

“100% PUR JUS est donc la première offre d'électricité 100% verte du plus haut niveau d'exigence, dont le prix reste inférieur au tarif réglementé !”

Elle constitue donc une occasion exceptionnelle et unique pour les consommateurs français de participer activement à l'effort de développement des énergies renouvelables, sans nuire à leur pouvoir d'achat puisqu'ils conservent même un potentiel d'économie non négligeable sur leur facture d'électricité.

- La création d'un fonds de « développement des énergies renouvelables ».

La certification d'une proportion d'énergie renouvelable atteste bien qu'une quantité correspondante d'électricité produite à partir d'une source d'énergie renouvelable a bien été injectée sur le réseau à titre exclusif, pour le compte de DIRECT ENERGIE, et donc de son client. Cependant, si ce mécanisme permet de comptabiliser exhaustivement les débouchés des énergies renouvelables existantes, il ne pourra inciter à l'investissement dans de nouveaux moyens de production renouvelables qu'à la condition que le marché correspondant soit mature, c'est-à-dire notamment lorsque la demande s'équilibrera avec l'offre.

En attendant, et afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables, DIRECT ENERGIE s'engage d'ores et déjà à réinvestir 2€ par MWh d'énergies renouvelables vendues au titre de ses offres (pour l'offre « directe » comme pour l'offre « 100% PUR JUS ») dans un fonds dédié à l'investissement dans la rénovation et la création de nouvelles sources d'énergies renouvelables (éolien, petite hydroélectricité, solaire, ...).



Notre double engagement : “... la planète aussi !” (suite)

Des engagements pour aider les clients à moins consommer

Il s'agit sans conteste de l'un des enjeux majeurs du groupe DIRECT ENERGIE dans sa relation avec son client en faveur du développement durable. En effet, il est désormais indispensable de repenser radicalement la logique de la relation client-fournisseur préexistante associant par exemple augmentation des quantités vendues avec réussite de l'opérateur. De même, dans la mesure où la modification des comportements de consommation ne sera efficace, notamment dans une large proportion, qu'à la condition que celle-ci ne soit pas économiquement contraignante, il nous semble incontournable de casser le lien instinctif entre « augmentation des prix » et « baisse de la consommation ».

Et parce que « **l'électricité la moins chère est celle que l'on ne consomme pas** », nous pensons que cet enjeu est parfaitement en adéquation avec le positionnement de DIRECT ENERGIE résolument tourné vers le pouvoir d'achat de ses clients.

Cette nouvelle relation client-fournisseur fera ainsi l'objet avec nos clients d'un « contrat citoyen » dans lequel le client reconnaît avoir conscience de la nécessité de faire évoluer les modes de consommation de l'énergie afin de participer à l'amélioration de l'efficacité énergétique. En contrepartie, DIRECT ENERGIE s'engage notamment dans les actions suivantes :

- **L'opération « démultipliez vos économies »**

Il s'agit là d'une opération dont la philosophie est complètement nouvelle en matière de relation client-fournisseur. **Pour la première fois, un fournisseur propose à son client un rabais sur son prix non pas s'il consomme plus, mais à l'inverse s'il consomme moins !**

La logique de cette opération, qui peut paraître paradoxale à première vue, répond en fait à la nécessité de bousculer les consciences sur le mode de consommation de l'énergie. En effet, il faut désormais faire prendre conscience aux consommateurs que, quel que soit son prix, l'énergie est rare, et qu'il faut l'économiser ! Il est plus que jamais important pour les français d'avoir une énergie bon marché d'une part, mais d'en consommer le moins possible d'autre part. Cette opération innovante est à l'image des enjeux qui se présentent à nous... et de l'inefficacité des démarches antérieures face à ces enjeux.

Ainsi, pour encourager le client dans une politique volontariste de réduction de sa consommation, DIRECT ENERGIE s'engage à accorder une remise complémentaire de 2% sur le prix du kWh (heures pleines et heures creuses) des clients ayant une puissance souscrite entre 3 et 36 kVA, ayant réduit de plus de 10% leur consommation annuelle d'électricité.

Avec cet engagement, le client qui bénéficie de 10% de réduction sur le prix de son kWh, et ayant réduit sa consommation de plus de 10%, bénéficie d'une réduction complémentaire de 2% sur le prix du kWh, et réalise du même coup plus de 20% d'économie sur la facturation de sa consommation d'électricité... tout en participant aux nécessaires efforts en matière d'efficacité énergétique !

Et comme cette opération est également valable pour les clients qui souscrivent une offre 100% PUR JUS, elle leur permet de doubler la remise proposée par rapport au tarif réglementé, en complétant donc parfaitement leur engagement en faveur du développement durable.

Notre double engagement : “... la planète aussi !” (suite)

- L'opération « 3 ampoules offerte pour toute souscription »

Et pour aider effectivement ses clients à baisser leur consommation, DIRECT ENERGIE offre à ses premiers clients résidentiels (dans la limite des stocks disponibles) un lot de 3 ampoules fluocompactes basse consommation d'une puissance équivalente à 75 W. Là encore, le client est doublement gagnant à l'acquisition des ampoules, mais aussi à l'usage !



- Les conseils et services en matière de maîtrise de la demande en énergie

DIRECT ENERGIE propose une rubrique sur son site internet entièrement dédiée aux gestes quotidiens permettant de réduire significativement la consommation d'électricité sans contrainte et/ou à moindre frais. Ces conseils permettront au client DIRECT ENERGIE d'atteindre rapidement le seuil des 10% d'économies d'énergie leur faisant économiser plus de 20% sur la facturation de leur consommation d'électricité grâce à l'opération “démultipliez vos économies !”

DIRECT ENERGIE propose d'être le meilleur partenaire des consommateurs pour la réduction de leurs factures bien sûr, mais aussi pour la maîtrise des impacts environnementaux. « **Vous y gagnez, la planète aussi !** »

DIRECT ENERGIE ne s'arrêtera pas là et prépare d'autres actions concrètes au service de ses clients et de la planète. Celles-ci seront dévoilées très prochainement.

La structure du tarif

Toutes nos offres ont la même structure tarifaire que celles connues de nos clients :

- **Rien ne change sur l'abonnement :**

Selon l'option tarifaire et la puissance souscrite par le client, celui-ci se verra facturé un abonnement. **Le montant de cet abonnement est égal à celui du tarif réglementé en vigueur, rien ne change sur l'abonnement.**

- **Un kWh moins cher :**

Ensuite, selon le nombre de kWh consommé par le client, il lui sera facturé une consommation sur la base d'un prix du kWh inférieur à celui du tarif réglementé.

- **10% d'économie sur le kWh HT pour l'offre "Directe" :**

Ainsi, le kWh de l'offre Directe sera facturé au client 7,08¹ centimes d'euros HT² contre 7,87 centimes d'euros HT dans le cadre du tarif réglementé. Le client réalise ainsi une économie de 10% sur le prix de son kWh hors taxe.

- **Un kWh moins cher, même pour l'offre 100% PUR JUS :**

Dans l'offre 100% PUR JUS, le kWh reste inférieur au tarif réglementé et sera facturé au client 7,71³ centimes d'euros.

Exemple d'économie : Pour un client Base 9kW consommant 10.000 kWh par an.

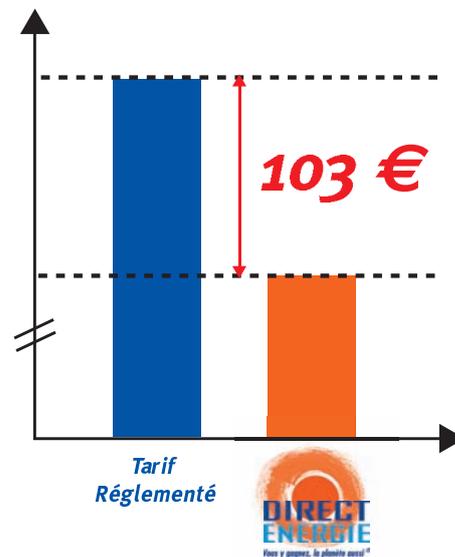
Facture annuel du client au tarif réglementé :

Abonnement : 121,80 € TTC
 Consommation : 1.085 € TTC
 TOTAL : 1.206,80 € TTC

Facture annuel du client ayant choisi Direct Energie :

Abonnement : 121,80 € TTC
 Consommation : 982 € TTC
 TOTAL : 1.103,80 € TTC

Soit 103 € d'économie annuelle.



Les garanties sur les prix

Un prix garanti 12 mois : Le prix proposé est maintenu au client pour un an à compter de sa souscription.

Toujours moins cher que le tarif réglementé : DIRECT ENERGIE a toujours protégé ses clients des hausses importantes de prix. Ainsi, les 85.000 professionnels qui ont, depuis le 1er juillet 2004, fait le choix de DIRECT ENERGIE ont toujours un tarif inférieur au tarif réglementé. Ils ont donc fait et continuent de faire une bonne affaire en ayant choisi la concurrence.

¹ Prix du kWh HT de Base ou d'heures pleines pour un client raccordé de 6 à 36 kW ayant choisi l'offre Directe

² En ajoutant à ce prix la CSPE, les taxes locales et la TVA, le prix du kWh TTC arrive à 9,82 centimes d'euros.

³ Prix du kWh HT de Base ou d'heures pleines pour un client raccordé de 6 à 36 kW ayant choisi l'offre 100% PUR JUS

Annexe 1 : Nos références



Mais aussi des collectivités territoriales telles que :



LouisDreyfus

Les sociétés du Groupe Louis Dreyfus sont présentes dans plus de 53 pays. Leurs principales implantations se trouvent à Pékin, Buenos Aires, Londres, Paris, São Paulo, Singapour, Wilton (Connecticut) et Memphis (Tennessee). Depuis quelques années, le chiffre d'affaires annuel brut du Groupe est proche de 20 milliards de dollars. Depuis sa création, le contrôle du Groupe est toujours resté entièrement entre les mains de la famille Louis Dreyfus. En France, le Groupe Louis Dreyfus, a déjà l'expérience d'une ouverture du marché à la concurrence dans le domaine des télécoms, puisqu'il détient 9 Cegetel.

CA CRÉDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY

Crédit Agricole Private Equity, société de gestion pour compte de tiers de Crédit Agricole S.A. est dédiée aux prises de participations directes dans des entreprises non cotées. 35 professionnels spécialisés dans 4 métiers (Capital Développement & Transmission, Capital Risque, Marché Secondaire, Mezzanine) gèrent 1,2 Mds € sous la forme de FCPR, FCPI et SCR. Crédit Agricole Private Equity accompagne les dirigeants d'entreprises dans leurs projets de croissance.

N|B|G|I VENTURES

NBGI Ventures gère un fond de 60 millions d'euros basé à Royaume Uni, dédié aux prises de participations dans des entreprises Européennes dans les domaines des technologies de l'information, de l'énergie et des technologies appliquées au monde médical. NBGI Ventures a une équipe de 4 professionnels basés à Londres et à Athènes et examine des investissements en Europe, Grèce incluse.

CITA_{gestion}

CITA (Compagnie d'Investissement dans les Technologies Avancées) est une société d'investissement fondée en 1985. Cita réalise des opérations de capital-risque, capital-développement et LBO. Elle a levé en 2001 un FCPR (fonds commun de placement à risques) de 75 millions d'euros.

Contact presse :

Marine Le Liepvre
Aromates Relations Publiques
mleliepvre@aromates.fr
Tél : 01 46 99 10 80

Contact entreprise :

Fabien Choné
Directeur Général Délégué Direct Energie
fabien.chone@direct-energie.com
Tel : 06 61 12 32 00